

## DÉLIBÉRATIONS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D100-2015

Séance du 26 novembre 2015 – Convocation du 18 novembre 2015  
Compte rendu affiché le 4 décembre 2015

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

**Présents :**

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Claire POINT, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Odile BALTHAZARD.

**Absents représentés**

Alain GOJON par Gilbert PETITJEAN ; Michel MATHEY par Gisèle COIN ; Jean-Jacques DUPERRAY par Youcef BOUREZG ; Myriam MARMONIER par Marine MATHEY ; Xavier LAURE par Laurent BUFFARD ; Michel HU par Marc RODRIGUEZ ; Jamila HARZALLAH par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	27
Exprimés	27

**Objet : Subventions complémentaires aux écoles publiques maternelles et primaires**

La commune adopte chaque année le versement de subventions aux écoles publiques maternelles et élémentaires conformément aux principes posés en Commission Éducation : crédits libres d'utilisation pour les actions éducatives ; transports pour les sorties scolaires ; actions pédagogiques proposées par les équipes enseignantes. Des actions complémentaires sont organisées durant le premier trimestre de l'année scolaire et nécessitent donc d'anticiper la programmation 2016. Il est proposé, par anticipation, d'attribuer les subventions suivantes : pour le départ en classe Péniche d'une classe de l'école Bony et d'une classe de l'école élémentaire Guimet, 1 000 € pour chacune des écoles. Par ailleurs, un dysfonctionnement du tableau numérique interactif ayant rendu ledit tableau inutilisable durant plusieurs semaines, des dépenses exceptionnelles ont dû être assumées par la coopérative de l'école. Une subvention de 400 € est proposée afin de compenser ces dépenses. Afin que les groupes scolaires puissent mener à bien les diverses actions prévues, il est proposé de voter les crédits suivants :

	Subventions Actions pédagogiques	Subventions Crédits libres
Élémentaire Guimet		400 €
Élémentaire Guimet	1 000 €	
Groupe scolaire Bony	1 000 €	

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe Déléguée,
- VU le Code de l'Éducation et notamment ses article 212-4 et 212-5,
- VU le Budget Communal,
- **ADOpte l'attribution des subventions suivantes :**

	Subventions Actions pédagogiques	Subventions Crédits libres
Élémentaire Guimet		400 €
Élémentaire Guimet	1 000 €	
Groupe scolaire Bony	1 000 €	

- **AUTORISE le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 26 novembre 2015

Le Maire,  
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 01/12/2015
- Publication ou affichage le 01/12/2015

Valérie GLATARD, Maire.


